

Technologie: Le numérique a la mort aux trousses



Technologie: Le numérique a la mort aux trousses

Aurore est décédée. C'était il y a cinq ans. Pourtant, son profil Facebook, lui, vit toujours. Ses proches l'ont transformé en mausolée. Untel poste une photo, un autre se fend d'un mot souvenir. Le tout ne serait pas choquant si le réseau social n'envoyait pas chaque année une alerte anniversaire à ses «amis». L'internaute ne meurt-il donc jamais?

Avec le développement des technologies digitales, la question de la mort numérique s'invite dans le débat, entraînant avec elle une foule de questions: que deviennent nos données numériques (mails, réseaux sociaux, photos...) lorsque l'on passe de vie à trépas? Peut-on hériter d'une bibliothèque iTunes comme on récupérait les vinyles de grand-père? Les morts du Web ont-ils le droit de reposer en paix? «Le sujet reste encore très peu encadré par la loi, souligne le conseiller national Jean Christophe Schwaab, c'est pourquoi j'ai décidé de déposer un objet parlementaire en septembre dernier, afin que le droit de succession s'intéresse enfin aux données numériques.» L'enjeu est de taille. Selon la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), un profil Facebook sur cent – soit 130 millions de pages – appartiendrait à un mort.

Et vous ? Vous en pensez quoi ?

Cliquez et laissez-nous votre avis...